



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – trois, le 30 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 23 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET, Marijane GEISSLER, Sandrine BOSCARO, Frédéric MAUGIRON, Philippe LUYAT

Excusés : Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel MARTOIA – Elodie JODAR, pouvoir donné à Valérie CHALLON – Dominique PICAVEZ, pouvoir donné à Michel JEANNIN

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° D_09_30012023

Objet : Attribution d'une aide sociale exceptionnelle

Monsieur le Maire expose la situation de Mme X qui demande une aide financière, correspondant au coût des titres de transport pour elle et ses enfants, pour pouvoir se rendre au tribunal de Grenoble avec les transports en commun.

Monsieur le Maire explique qu'un courrier d'une assistante sociale du Département de l'Isère a été fourni à la commune afin de justifier cette demande et son attribution.

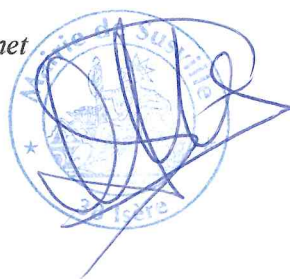
Il propose au Conseil municipal d'attribuer cette aide exceptionnelle à cette famille, **sous réserve de la fourniture des billets de transport dont le montant exact sera pris en charge par la commune** par virement bancaire sur le compte de Madame X.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Valide la prise en charge des coûts des titres de transport pour Madame X et ses enfants, suite à la fourniture des billets dont le montant exact sera remboursé par virement bancaire,

Dit que cette dépense sera inscrite au budget 2023 au compte 65 133.

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 02 février 2023.
Le Maire, Emile BUCH.*



Le Maire,
Emile BUCH.

